

Image not found or type unknown



Rachat moitié maison concubin

Par **Picon26**, le **09/09/2020** à **12:05**

Bonjour,

Je souhaite racheter la moitié de la maison de ma concubine.

Nous ne sommes pas encore pacsé.

Est ce que je pourrai bénéficier de la réduction des frais de notaire si nous nous pacsons, sur le rachat de la moitié de la maison comme lors d'une séparation et d'un rachat de soulte.

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **youris**, le **09/09/2020** à **13:09**

bonjour,

actuellement vous êtes en indivision, si vous souhaitez acquérir la part de l'autre indivisaire, il faut que celui-ci accepte de vous le vendre et que vous soyez d'accord sur le prix.

même si vous pacsez, le bien sera toujours en indivision.

salutations

Par **Picon26**, le **09/09/2020** à **18:43**

Merci pour votre réponse.

La maison est à ma concubine et non à moi, c'est pour cela que je veux lui racheter la moitié de la maison et de ce fait créer une indivision.

Dans ce cas pensez vous que si nous nous pacsons aurais-je des frais de notaire réduits (comme pour un rachat de soulte) ??

Cordialement

Par **Picon26**, le **09/09/2020** à **18:45**

Merci pour votre réponse.

La maison est à ma concubine et non à moi, c'est pour cela que je veux lui racheter la moitié de la maison et de ce fait créer une indivision.

Dans ce cas pensez vous que si nous nous pacsons aurais-je des frais de notaire réduits (comme pour un rachat de soulte) ??

Cordialement